

## COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LONGWY SUR LE DOUBS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre THIÉBAUT.

**PRÉSENTS** : BAILLY Sylvain, BOBET Myriam, BOGNON Céline, CLAVIER Dominique, DURY Lionel, JEANNEAUX Jean-Claude, LAPORTE Jocelyne, LOGRE Jean-Louis, PEGUILLET Laurence, ROBERT Jean-Marie et THIÉBAUT Pierre.

**ABSENTS EXCUSES** : CHARTON Laurent (pouvoir à M. Pierre THIÉBAUT), BOISSON Isabelle (pouvoir à Mme Laurence PEGUILLET).

**ABSENTE** : POULEAU Valérie.

**SECRETAIRE** : Laurence PEGUILLET.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :**

- De valider les résultats définitifs du compte administratif 2017 comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	92 098.92 €	92 637.99 €	0,00	92 637.99 €	92 098.92 €
Opérations de l'exercice	449 592.71 €	574 975.36 €	85 874.20 €	112 671.89 €	534 430.52 €	641 284.71 €
<b>TOTAUX</b>	<b>449 592.71 €</b>	<b>667 074.28 €</b>	<b>178 512.19 €</b>	<b>112 671.89 €</b>	<b>628 104.90 €</b>	<b>779 746.17 €</b>
Résultats de clôture	0,00	217 481.57 €	92 537.99 €	0,00	0,00	92 529.85 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>449 592.71 €</b>	<b>667 074.28 €</b>	<b>178 512.19 €</b>	<b>112 671.89 €</b>	<b>628 104.90 €</b>	<b>779 746.92 €</b>
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	<b>217 481.57 €</b>	<b>65 840.30 €</b>	0,00		<b>151 641.27 €</b>

- D'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2017	<b>217481.57 €</b>
Affectation obligatoire :	
<b>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)</b>	<b>-65 840.30 €</b>
Solde disponible affecté comme suit :	
<b>Affectation complémentaire en réserves (c/1068)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</b>	<b>151 641.27 €</b>
<u>Total affecté au c/ 1068</u>	<b>65 840.30 €</b>
DEFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2017	
<b>Déficit à reporter (ligne 002)</b>	<b>0.00 €</b>

- Que les comptes de gestion du CCAS, du Lotissement et de la commune dressés, pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.
- De maintenir le taux d'imposition communale 2017 pour l'année 2018.
- De nommer le nouveau lotissement «Les saules».
- De créer un budget annexe pour le lotissement «Les saules» à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018. Ce budget sera assujéti à la TVA et la TVA sera récupérable au débit.
- D'adopter le budget primitif 2018 du budget Lotissement de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Total
011 - 6015	Terrains à aménager	0 €
011 - 6045	Achat d'études	51 000 €
<b>TOTAL des DEPENSES</b>		<b>51 000 €</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Total
71355 - 042	Variation terrains aménagés – intégration stock final	51 000.00 €
<b>TOTAL des RECETTES</b>		<b>51 000 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Total
3555 - 040	Stock final – intégration du stock final	51 000.00 €
<b>TOTAL des DEPENSES</b>		<b>51 000 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Total
168748 - 16	Avance commune	51 000 €
<b>TOTAL des RECETTES</b>		<b>51 000 €</b>

- D'adopter le budget primitif 2018 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Total
011	Charges à caractère général	264 100 €
012	Charges de personnel	186 125 €
14	Atténuation de produits	35 700 €
65	Autres charges de gestion courante	29 650 €
66	Charges financières	14 000 €
67	Charges exceptionnelles	6 500 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	337.97 €
023	Virement à la Section d'investissement	145 840.30 €
<b>TOTAL des DEPENSES</b>		<b>682 253.27 €</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Total
70	Produits des services	149 420 €
73	Impôts et taxes	205 200 €
74	Dotations et participations	119 267 €
75	Autres produits gestion courante	41 000 €
77	Produits exceptionnels	2 725 €
013	Atténuations de charges	13 000 €
002	Excédent reporté	151 641.27 €
<b>TOTAL des RECETTES</b>		<b>682 253.27 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Total
21	Immobilisations corporelles	200 067.30 €
27	Avance sur lotissement	51 000 €
1641	Remboursement d'emprunts	49 000 €
001	<i>Solde d'exécution d'investissement reporté</i>	65 840.30 €
020	<i>Dépenses imprévues investissement</i>	13 989 €
<b>TOTAL des DEPENSES</b>		<b>379 896.60 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Total
10	Dotations fonds divers	6 527 €
1068	Excédent de fonctionnement	65 840.30 €
13	Subventions	38 689 €
1641	Emprunt	120 000 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	145 840.30 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>379 896.60 €</b>

- De l'intégration de Madame PEGUILLET Muriel au grade d'agent de maîtrise territoriale dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux.
- De la suppression du poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à compter du 1er avril 2018.
- De la création du poste d'agent de maîtrise territoriale à temps non complet.
- D'approuver l'avenant ayant pour objet la résiliation des conventions conclues avec le SIDEC en 2016 et l'approbation de la nouvelle convention concernant la mise à disposition des services du SITIC du SIDEC.
- De régler le montant de la Contribution Volontaire Obligatoire de France Bois et Forêts selon leur barème et les indications de l'ONF pour l'année 2017 soit : 31 383 € X 0.33 % = **103.56 €**.
- Qu'un avenant au règlement de la salle polyvalente sera annexé en précisant que l'utilisation des extérieurs pourra se faire uniquement sous la responsabilité des locataires de la salle et sur la partie enherbée. Cette autorisation d'utilisation des extérieurs deviendra caduque une fois l'aménagement des abords de la salle polyvalente achevé.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 23h00.

**Le Maire**



**Pierre THIÉBAUT**